

**Association « LES GARDIENS DE LA GARDIOLE »**  
**Pour la Valorisation et la Protection de notre Environnement.**

Tél : 06-30-27-58-93 / 34690 Fabrègues

**Concertation Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan. Janvier 2021**

**Préambule**

La concertation concernant la ligne a été relancée en prévision de l'enquête publique pour la phase 1 et du délai écoulé depuis la clôture de la consultation et débat public précédents (3 mars au 3 juillet 2009).

L'association des Gardiens de la Gardiole est impliquée depuis début et a émis, en son temps, de nombreux avis. L'association est également membre fondateur de la CRI LNMP, coordination inter associative qui a vu le jour pour agir collectivement, en se fédérant sur le territoire. Avec la création de la nouvelle fédération FNE LR, l'association des Gardiens de la Gardiole en est membre.

Ce préambule a pour objet de préciser que l'association, en complément de ces positions propres, soutient les positions régionales collectivement exprimées par la CRI LNMP et ses associations membres, comme de FNE LR. Cet avis ne reprend pas l'entièreté des points de vue déjà exprimés ni leur argumentation chiffrée. Cet avis rappelle l'appréciation globale de Gardiens de la Gardiole.

**Point de vue sur la concertation et l'état du dossier présenté :**

La concertation malgré le contexte de la crise sanitaire a été plutôt bien conduite. Ceci étant il est regrettable de lancer une consultation avec des dossiers non actualisés, que ce soit en étude d'impact et analyse environnementale, réalité de trafic et prise en compte des fragilités de la ligne actuelle. Le dossier comporte de nombreux flous et imprécisions (ouvrage d'art, continuité écologique, coût réels, compensation ...).

Ce qui donne une vraie limite à l'information et conduit à émettre de grandes réserves sur le dossier dans son ensemble.

Indépendamment de la phase 1 (soumise à cette consultation), alors même que la ligne LNMP doit être envisagée dans sa globalité, « saucissonner » le projet et les consultations est dommageable.

**Avis sur la LNMP :**

En tant qu'association à vocation de protection du cadre de vie, de l'environnement, les Gardiens de la Gardiole sont conscients des enjeux de telles infrastructures, et des impacts sévères et destructeurs produits.

Un choix raisonnable de ne pas s'opposer à la ligne avait été convenu par l'association afin de privilégier le développement du fret (en général) et l'amointrissement des nuisances sur la population locale voisine (en particulier) ; avec une vigilance extrême sur les mesures de protection et compensations.

Cette position de raison ne se justifie que si la ligne correspond aux réels besoins sociétaux, tenant compte des exigences de prévention liés aux changements climatiques, préservation de la biodiversité, préservation et respect de la santé humaine et du bien-être (prévention /réduction de la pollution atmosphérique avec un report modal de la route sur le rail, prévention du bruit, prévention des risques plus globaux ....), préservation de l'économie locale.

En conséquence :

L'incohérence des gares et raccordements n'est pas acceptable au regard des enjeux.

La non mixité de bout en bout de cette ligne est une décision irresponsable qui est contestée par toutes les associations. Le projet de ligne nouvelle n'est acceptable que si elle est polyvalente aussi sur la partie Béziers - Perpignan et suffisamment reliée à la ligne actuelle.

Concernant la séquence sur la Gardiole et la plaine d' Issanka -Poussan.

Nous serons vigilants sur les conditions de réalisation.

La perspective d'un tunnel complet pour la zone de la Gardiole n'a pas été étudié ; la question peut légitimement se poser au regard des impacts graves inévitables et n'aurait pas dû être exclue sans explications chiffrées et détaillées.

Ceci étant, l'exigence du tunnel pour protéger le « Bois Royal » au niveau de la Gardiole est indispensable, est ici renouvelé.

L'attention est portée également à la protection du captage en eau potable de Karland.

Le tracé doit suivre au maximum l'autoroute, couloir de nuisances existant, afin de limiter les impacts, les friches agricoles, préserver les riverains et certaines activités.

L'insertion côté Issanka doit être détaillée finement et précisément afin de mieux aborder et protéger ce secteur, ainsi que l'approche de la crique de l'Angle et la plaine de Poussan. Ceci nous semble des plus important.

Les mesures compensatoires et/ ou de protection sont insuffisamment explicitées ou évaluées (étant donné que les dossiers ne sont plus à jours). Le principe de compensation de proximité est un principe de base et doit le rester.

La protection des riverains contre les nuisances est essentielle et demande toute vigilance.

Nous nous réservons la possibilité d'action si d'aventure les mesures n'étaient pas suffisantes.